

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 mars 2025

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

4 pouvoirs :

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Absents/Excusés : Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF.

Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance

=====

FINANCES
Tarifs assainissement 2025

- Vu l'article R 2224-19 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L210-1 du code de l'environnement
- Vu les article L1331-8 du code de la santé publique notamment l'article L1331-8
- Vu la délibération N°2015-054 validant le règlement d'assainissement
- Vu la délibération N°2025-002 du 19 février 2025 relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif
- Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 4 mars 2025
- Vu l'exposé du président

Après délibération, le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De fixer les tarifs suivants à partir du 1^{er} avril 2025 :

A partir du 1^{er} avril 2025	
Branchement sur réseau existant	2500 € jusqu'à 5 mètres + 250 € par mètre supplémentaire entamé
Branchement lors d'une extension de réseau	500 €
PFAC	0 €
Contrôle d'assainissement collectif lors d'une vente (y compris transmission d'un document sans déplacement)	200 €

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025
Et ont signé le Président et le secrétaire

Le secrétaire de séance,
Gérard CHABAUTY,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20250404-13-DE

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, en vue de la publication et de sa transmission aux services de l'AR-Préfecture.

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48